

Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Programme de renforcement de capacités sur REDD+ des peuples tributaires des forêts

Contexte

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) assiste les pays en développement dans leurs efforts de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, et de conservation, d'aménagement durable et de renforcement des stocks de carbone forestier (un ensemble d'activités appelé «REDD+»). L'idée fondamentale est d'accorder plus de valeur aux forêts sur pied par rapport à leur conversion à d'autres fins. Le FCPF a été annoncé lors de la CoP13 à Bali en décembre 2007 et est entré en vigueur en juin 2008.

Les premières activités du FCPF portent sur l'assistance technique et le renforcement des capacités pour REDD+ des pays tropicaux membres de la BIRD et de l'IDA, en Afrique, en Asie du Sud et dans le Pacifique, en Amérique latine et aux Caraïbes et en Asie du Sud. De manière spécifique, le FCPF aide les pays à élaborer leurs scénarios nationaux de référence sur les changements d'utilisation des terres et sur les émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière, et à développer des systèmes nationaux de mesure, de rapport et de vérification (MRV) pour la REDD. Ces activités sont désignées par le terme «Préparation à REDD+» et financées par le Fonds de préparation du FCPF.

En novembre 2009, 37 pays d'Asie, d'Amérique centrale et latine et d'Afrique ont été choisis pour faire partie du Mécanisme de préparation sur la base des Notes d'idées de préparation revues par le Comité des participants et par un Panel consultatif technique indépendant. Les pays sélectionnés deviennent des pays REDD participants et reçoivent une subvention pour élaborer une Proposition de préparation (R-PP). Ce dernier document contient une évaluation préalable des moteurs du déboisement et de la dégradation, des propositions de modalités nationales de gestion de REDD+ et les termes de référence pour définir le niveau de référence de leurs émissions sur la base des taux passés d'émissions et des estimations d'émissions futures. La fiche R-PP établit également le système de MRV pour la REDD et adopte ou complète la stratégie nationale de REDD des pays. Un plan de consultation et de préparation est aussi prévu dans la Proposition pour la préparation¹.

Lors d'échanges régionaux d'informations qui ont eu lieu en Afrique, en Asie et en Amérique latine avant l'entrée en vigueur du FCPF, les représentants des peuples autochtones ont émis certaines préoccupations à propos de REDD en général et du FCPF en particulier². Parmi ces préoccupations, une demande a été faite par les organisations et les réseaux de peuples autochtones pour avoir un programme régional et national de renforcement des capacités visant à améliorer leurs connaissances sur les changements climatiques et sur les aspects techniques de REDD. Ainsi, ils pourront jouer un rôle plus significatif dans la conception et la

¹ Pour plus d'informations sur le FCPF : www.forestcarbonpartnership.org

² Pour plus de détails sur ces échanges régionaux d'informations : <http://wbcarbonfinance.org/Router.cfm?Page=FCPF&FID=34267&ItemID=34267&ft=FeaturedResources&FeatResID=40587>

mise en œuvre des programmes de REDD dans leurs pays respectifs et participer de manière plus efficace dans les discussions internationales sur REDD.

Programme de renforcement des capacités du FCPF pour les peuples tributaires des forêts

Comme convenu par le Comité des Participants au FCPF en octobre 2008, le Fonds de préparation du FCPF a pour objectif d'appuyer un programme de renforcement des capacités pour la REDD qui cible particulièrement les peuples autochtones tributaires des forêts et les autres populations forestières. Le budget attribué à cette activité pour l'année fiscale 2010 (du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010) s'élève à 200.000 USD.

Promouvoir une participation efficace dans la REDD des peuples autochtones et des autres populations forestières prendra du temps. Le succès n'est pas garanti à moins d'un effort systématique, stratégique et ciblé pour encourager leur participation et assurer un environnement social et politique très réceptif.

Le programme est guidé par la demande : les organisations de peuples autochtones et d'autres populations forestières soumettent des propositions au FCPF selon leurs besoins. Le programme cherche à fournir un appui aux pays dans lesquels le FCPF finance les programmes de préparation à REDD.

Durant l'année budgétaire 2009, les organisations ayant reçu un appui du FCPF pour un renforcement de capacités sont les suivantes : *Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica* (COICA), Le Comité de Coordination des Peuples Autochtones d'Afrique (IPACC) et le Congrès général Kuna Yala (Panama) au nom de *Coordinadora Nacional de Pueblos Indígenas de Panamá* (COONAPIP)³.

Objectifs

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Améliorer la compréhension des peuples autochtones et des autres populations forestières des changements climatiques et de REDD;
- Permettre la participation active des peuples autochtones et des autres populations forestières dans la préparation des stratégies de REDD+ et dans la mise en œuvre des programmes de REDD en fonction des cadres politiques et réglementaires de leurs pays;
- Préparer les peuples autochtones et les autres populations forestières à participer effectivement et à contribuer aux négociations internationales sur le rôle de REDD+ dans le régime climatique de l'après-2012;
- Rendre public et comprendre les opinions des peuples autochtones et des autres populations forestières sur la REDD et le FCPF.

³ Les rapports de ces organisations ou réseaux sont disponibles à l'adresse : <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/248>

Critères de sélection

L'équipe de gestion du FCPF, abritée à la Banque mondiale, a adopté les critères de sélection suivants pour évaluer les propositions soumises par les organisations de peuples autochtones tributaires des forêts et d'autres populations forestières. Les programmes doivent :

- Être proposés par des réseaux ou des organisations de peuples autochtones et de populations forestières, ou être explicitement appuyés par les organisations et les réseaux appropriés;
- Préparer les organisations nationales et régionales de peuples autochtones et d'autres populations forestières à leurs procédures nationales de préparation à REDD+;
- Inclure des initiatives et des ateliers régionaux et/ou nationaux de renforcement des capacités;
- Mettre l'accent sur la diffusion aux communautés locales des avantages du renforcement des capacités;
- Porter de préférence sur des activités de renforcement des capacités prévues dans les pays faisant partie du Mécanisme de préparation du FCPF, et traduire les situations spécifiques à chaque pays;
- Produire la plupart de leurs résultats avant le 30 juin 2010;
- Ne pas dépasser 70.000 USD.

Processus

- Une organisation ou un réseau intéressé de peuples autochtones et d'autres populations forestières, ou une organisation approuvée explicitement par les organisations et les réseaux appropriés soumet une proposition à l'équipe de gestion du FCPF;
- L'équipe de gestion du FCPF évalue la proposition à la lumière des critères décrits ci-dessus. L'équipe de gestion du FCPF n'intervient pas dans le contenu de la proposition elle-même;
- Une fois un accord conclu entre l'organisation ou le réseau soumissionnaire et l'équipe de gestion du FCPF, l'organisation ou le réseau soumissionnaire s'inscrit comme fournisseur de la Banque mondiale. Si l'organisation ou le réseau soumissionnaire a déjà été inscrit au préalable comme fournisseur de la Banque mondiale, il utilise alors son numéro d'identification de fournisseur. Dans el cas contraire, il lui faut obtenir un nouveau numéro d'identification de fournisseur;⁴

⁴ L'organisation ou le réseau doit avoir sa propre structure de gestion, son propre compte bancaire et son propre système comptable. La demande de numéro d'identification de fournisseur se fait en ligne à l'adresse https://secure.worldbank.org/vendorkiosk/APCP_App.asp. Une fois que l'organisation ou le réseau reçoit son numéro de demande, ce numéro doit être communiqué à sa personne contact à la Banque mondiale. Le Département des services généraux de la Banque mondiale évalue alors l'éligibilité de l'organisation ou du réseau à devenir un fournisseur de la Banque mondiale.

- Une fois que l'organisation ou le réseau soumissionnaire a obtenu son numéro d'identification de fournisseur, il signe un contrat avec la Banque mondiale agissant en tant que fiduciaire du FCPF. Le contrat comprend les termes de référence reflétant la proposition initiale ainsi qu'une description du travail prévu (en cohérence avec la proposition initiale), les produits spécifiques attendus, le budget demandé pour effectuer le travail et le calendrier correspondant de décaissements de la part du FCPF⁵.

⁵ Le premier décaissement peut survenir à la signature du contrat pour un montant ne dépassant pas 10% du montant total du contrat. Les décaissements suivants seront échelonnés en fonction de la livraison des produits spécifiés dans les termes de référence, à hauteur du montant total du contrat.